



Genève, le 3 avril 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Pollution industrielle dans l'Aire : incident clos

La pollution qui a touché l'Aire mardi 1er avril en soirée est désormais circonscrite. La signalétique d'interdiction d'accès à la rivière est en train d'être ôtée. La rivière a retrouvé un PH normal.

Les investigations se poursuivent pour déterminer la cause et la source de l'importante pollution industrielle qui a engendré une mortalité considérable de la faune aquatique de la rivière genevoise. L'Etat se réserve le droit d'user des voies de justice compte tenu des impacts majeurs causés par cette pollution.

Les berges de la rivière sont à nouveau accessibles aux promeneurs et l'accès à l'eau est sans danger pour les animaux et les humains.

Des traces de mousse d'origine naturelle, d'aspect dense et légèrement brune, peuvent être constatés dans les prochains temps sur les cours d'eau genevois, notamment en l'absence de pluie. La mousse est produite à partir de matières organiques en décomposition (pollen, feuilles, algues, insectes morts, etc.). Ce phénomène se produit en particulier au printemps (températures en hausse et fonte des neiges) et en automne (feuilles mortes) ou encore lorsqu'il pleut fort après une longue période de sécheresse.

Le département du territoire rappelle à l'occasion de ce triste épisode, que la baignade dans les rivières du canton est en tout temps déconseillée, la qualité de l'eau ne pouvant pas être garantie en raison de possibles pollutions ponctuelles.

Pour toute info complémentaire : M. Guillaume Pierrehumbert, directeur général de l'office cantonal de l'eau, tél +41 22 388 55 30.